



LA NATURE A BESOIN DE VOUS

Bulletin d'information de IASEF - Numéro 30 - Mai-juin 2017
Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Forêt

Editorial

Protéger la biodiversité nous en sommes tous convaincus mais comment ?

C'est d'abord mieux de la connaître grâce aux inventaires ZNIEFF.

Protéger, c'est le rôle de tous.

De multiples dispositions existent au niveau aussi bien communal qu'euro-péen voire mondial. Un rapide tour d'horizon dans ce bulletin pour y voir plus clair entre Natura 2000, ENS, ... Certaines dispositions s'appliquent à des espaces près de chez nous !

A notre niveau, nous pouvons agir tout simplement en protégeant les espèces les plus fragiles comme les amphibiens dont nous avons une fois encore cet hiver suivi la migration dans l'espoir de la réalisation à terme de nouveaux crapauducs.

La nature est résiliente pour peu que l'on y prête attention, l'espace de la Rosière à L'Isle-Adam présente dès à présent une belle biodiversité végétale ; batraciens et insectes ont déjà colonisé les milieux humides. Mal-

heureusement non loin de là, l'étang des Trois Sources se dégrade notamment par l'apport de pain en grande quantité aux canards et aux oies.

Protéger, c'est aussi réfléchir à la portée de nos actions qu'elles soient professionnelles ou privées.

N'avons-nous pas été choqués par la poursuite de l'élagage urbain des arbres au mois de mai alors que chaque arbre, petit écosystème, assure couvert et gîte à de nombreux oiseaux ? Ou encore à l'utilisation très controversée de la bromadiolone pour détruire les campagnols dont le renard et les rapaces, victimes collatérales de ces traitements, sont les prédateurs. L'équilibre n'est pas aisé à trouver entre intérêt de chacun et la nature souvent déjà déséquilibrée suite à nos actions passées.

Agissons, chacun à notre niveau, pour apporter des solutions.

Profitons de la période estivale pour prendre le temps d'observer, car connaître c'est déjà protéger !

Au sommaire

Editorial	1
Connaître et protéger la biodiversité....	2 à 5
Zones Natura 2000	2 et 3
Réserves Naturelles Nationales et Régionales	4
Espaces Naturels Sensibles	5
Nos actions depuis le dernier Bulletin	4 et 7
Nourrissage par du pain des canards	6
Maraudes amphibiens 2017	7
Campagnols, bromadiolone et prédateurs	8
La Vallée des Loups	8
Nos sorties nature	8

Venez nous rencontrer aux Forums des Associations

Parmain

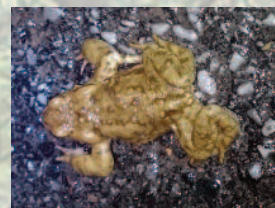
2 septembre - 10 à 18 heures

**Salle Jean Sarment
Allée des Peupliers**

L'Isle-Adam

9 septembre - 10 à 18 heures

**Centre Sportif A. Mauresmo
1 allée du Docteur J. Cailleux**



site : www.iasef.fr
contact@iasef.fr

Connaître et protéger la biodiversité

Les notions de protection et celle notamment de parc national est apparue au milieu du 19ème siècle aux USA bien avant la création du premier parc français (Parc de la Vanoise en 1963) et le premier parc régional en 1967. Pour protéger il faut mieux connaître, c'est ainsi que furent créées les ZNIEFF vingt ans plus tard.

Connaître

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif la réalisation d'inventaires sur des secteurs présentant un grand intérêt biologique et un bon état de conservation. Le commanditaire de ces inventaires est le Ministère de l'écologie et du développement durable. Le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en définit la méthodologie, assure l'ensemble du programme et la validation scientifique.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique comme, par exemple «vallon de Stors» et le «marais de Presles».
- **les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes comme par exemple la forêt de l'Isle-Adam (1 500 ha).

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire

français (Métropole, Outre-Mer, milieu terrestre et marin). Il est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...) **mais il ne crée pas de mesure de protection réglementaire et n'interdit pas les aménagements.**

Protéger

Un ensemble de dispositifs ont été créés au niveau européen (Natura 2000), national et régional dans le but de protéger, de limiter et même d'interdire des aménagements. Il en existe de nombreux, nous ne prendrons que les plus connus ou les plus proches de notre région.

Zone Natura 2000

Natura 2000 : le plus vaste maillage de sites protégés au monde

Avec près de 27 308 sites terrestres et marins, le réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée depuis 25 ans, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont :

- préserver la diversité biologique
- valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation

des espèces et des habitats naturels. Les directives européennes «Oiseaux» (1979) et «Habitats faune flore» (1992) établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen.



La directive «Oiseaux» propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 617 espèces et sous-espèces menacées. Plus de 3 000 sites ont été classés en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La directive «Habitats faune flore» concerne la conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. (233 types d'habitats naturels, 1 563 espèces animales et 966 espèces végétales). 20 000 sites ont été désignés Zone

Spéciales de Conservation (ZSC) soit 18,3% du territoire européen

Associé à Natura 2000, le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Depuis son origine en 1992 près de 4 000 projets ont été financés en Europe pour près de 3,1 milliards d'euros.

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation à long terme des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

Chaque Etat membre (sites Natura

2000 en France -art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement) est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de Chartes Natura 2000 afin d'harmoniser les pratiques du territoire (agricoles, forestières, sportives...) avec les objectifs de conservation de la biodiversité fixés pour chaque site dans un

document de référence appelé « Document d'Objectif » (DOCOB).

L'expertise scientifique des directives « Habitats » et « Oiseaux » en France constitue pour le Muséum National d'Histoire Naturelle une priorité d'action depuis plusieurs années en apportant les bases d'informations disponibles (ZNIEFF), son expertise scientifique et en publiant des documents de référence.

Le MNHN coordonne l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire. Ce dispositif mobilise un grand nombre d'organismes scientifiques, de gestionnaires et d'experts (ONCFS, ONF, Conservatoires botaniques nationaux...).

Natura 2000 dans le Val d'Oise

Aujourd'hui, cinq sites Natura 2000 sont inventoriés dans le Val-d'Oise. Ils ont été identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces végétales ou animales et de leur habitat naturel, soit au titre de la directive « Habitats, faune, flore », soit au titre de la directive « Oiseaux ».

Le Parc Naturel Régional du Vexin français a été désigné pour gérer les trois sites du Val-d'Oise répertoriés au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » :

- « Coteaux et boucles de la Seine »,
- « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »,
- « Sites chiroptères du Vexin Français ».

Les deux autres sites répertoriés au titre de la directive « Oiseaux » sont gérés respectivement par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France et couvrent principalement des territoires situés hors du département.



Agir

Nos actions depuis
le dernier
bulletin...

5 janvier 2017

Courriers à propos des déchets sauvages à la Présidente du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise, au Président de la Communauté de Communes Haut Val d'Oise ainsi qu'au Maire Mours

9 janvier 2017

Courrier à propos de l'enquête publique du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise à la Présidente Syndicat Mixte des Berges de l'Oise

22 janvier 2017

Dépôt au Commissaire enquêteur de la contribution de IASEF à l'enquête publique du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise

15 février 2017

Comité de suivi de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du bois de Morval du CD 95 à Guiry-en-Vexin

27 février 2017

Comité de suivi de l'Espace Naturel de l'île des Aubins du Conseil Départemental 95 (CD95) à Bruyères-sur-Oise

25 février 2017

Conférence sur les amphibiens suivie d'une sortie sur le terrain à la découverte de ces animaux indispensables dans la chaîne de la biodiversité.

8 mars 2017

Comité de suivi de la forêt de l'Hautil du CD 95 à Boisemont

11 mars 2017

Exposition et conférence sur les rapaces nocturnes avec la projection du film «les ailes de la nuit» suivies de quatre groupes en sorties nocturnes en forêt



Réserves Naturelles Nationales et Régionales

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces terrestres ou aquatiques, d'espèces et d'objets géologiques



rare ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. (167 en France)

Les réserves intégrales (catégorie I) sont situées généralement dans les milieux forestiers et marins. En métropole, on estimait en 2005 qu'une vingtaine de réserves forestières intégrales était située dans des réserves naturelles nationales sur une superficie de 4 000 hectares. A ne pas confondre avec les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) gérées

par l'ONF dans un but de conservation et d'études de la biodiversité forestière. Une réserve naturelle nationale proche de nous : les Coteaux de la Seine.

Les réserves naturelles régionales dites de catégorie IV sont des sites nécessitant une gestion active pour conserver leur patrimoine naturel, développer leurs missions de recherche, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Ces réserves participent au développement durable des territoires dans lesquels elles s'insèrent et sont gérées par les conseils régionaux.

Les deux RNR du Val d'Oise sont Vigny Longuesse et le Marais de Stors gérés par l'Agence des Espaces Verts.

Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser.



Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Il s'agit d'acquisition ou de gestion de terrains par la région, le département ou la commune qui doit en assurer la protec-

tion, l'aménagement.

Citons quelques exemples comme :

- * les Buttes du Parisis (ENS régional),
- * le marais de Baillon (ENS départemental),
- * ou encore le marais de Bernes (ENS communal)

De nombreux dispositifs existent pour protéger notre environnement, la biodiversité qui nous entoure et

tout simplement pour nous permettre de vivre dans un cadre agréable. Néanmoins au fil de cet inventaire si certains de ces dispositifs sont contraignants et réellement protecteurs, d'autres sont le fait d'actions locales soutenues par des élus motivés et souvent des associations. La modification du PLU de Beaumont sur Oise a entraîné la suppression d'une partie d'un ENS communal laissé à l'abandon.



Le nourrissage par du pain des canards et autres animaux : quelles conséquences ?

C'est une «tradition» à l'Isle-Adam de nourrir les canards, les oies et les cygnes avec du pain aux abords des étangs. Même parfois abondamment comme on le constate fréquemment.

Le pain non consommé flotte puis fini par tomber au fond de l'eau, se décomposant en consommant de l'oxygène, favorisant le développement du *Clostridium botulinum* (bactérie anaérobie responsable du **botulisme**) qui se trouve sur les vases et herbes aquatiques.

En période estivale très chaude, l'oxygène de l'eau se raréfie, les niveaux s'abaissent et les oiseaux ont accès aux vases et déchets, ingérant ainsi

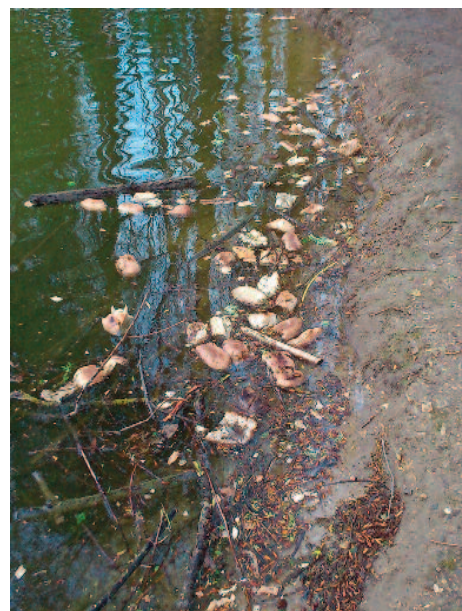
la bactérie qui va les intoxiquer. Par ailleurs, le pain favorise la prolifération des rats porteurs de salmonelles pathogènes* pour les oiseaux.

Plusieurs cadavres de canards et d'oies présentant les symptômes du botulisme ont été collectés par les pêcheurs pendant l'été 2015. Heureusement, les souches aviaires de botulisme ne sont pas transmissibles à l'homme.

Le pain est très mauvais non seulement pour la santé des oiseaux, mais aussi pour celle de leur écosystème. Le gluten n'est pas digéré par leur système digestif. Le pain, très pauvre en nutriments, provoque des carences

alimentaires entraînant des malformations, des décolorations de plumes (chez les jeunes corneilles par exemple) et la mort des oisillons.

Si vous souhaitez continuer à les nourrir, il serait préférable pour leur bien être de remplacer le pain par des céréales.



Maraudes amphibiens : le bilan 2017

De nouveau, une vingtaine de bénévoles de IASEF ont participé aux maraudes durant la période de migration des amphibiens qui cette année a débuté le 20 février, pour se terminer rapidement la 3ème semaine de mars. Quelques 4 525 batraciens ont ainsi été comptabilisés dont 1 230 écrasés en moins de 15 jours de météo favorable. Ces chiffres ne donnent qu'une image des passages à un moment donné et nous pouvons aisément penser que certains jours les nombres étaient beaucoup plus importants.



Les participants qui ont bénéficié des formations réalisées par Marie Melin et Michel Pajard, progressent d'année en année dans l'identification des espèces

rencontrées, même si les conditions des maraudes (la nuit et souvent sous la pluie) ne facilitent pas ces reconnaissances.

Nous avons enregistré une forte population de grenouilles agiles et rousses notamment à l'Abbaye du Val et sur la route des Parquets. Les tritons palmés furent repérés en grand nombre ainsi que quelques salamandres à Montmorency.

Les deux nouveaux crapauducs installés à Maffliers et Presles en 2016, remplissent leur rôle même si celui de Maffliers doit toujours être mis hors d'eau. De belles réussites confirmées lors de ces maraudes !

Pour la prochaine saison 2018, deux lieux méritent une attention particulière et doivent être équipés :

. **La Route des Trois Sources à L'Isle-Adam** où nous n'avons pas pu installer le crapauduc prévu, du fait de travaux de coupe de l'ONF sur cette parcelle.

. **La Route vers Biard à Frouville** ; préconisation pour la fermeture de la route pendant un mois

Par ailleurs, une première surveillance de la Route des Parquets en forêt de Montmorency a montré la présence d'amphibiens avec une belle biodiversité. Ces premiers résultats seront à confirmer lors des migrations 2018.

Enfin, nous renouvelons notre demande pour tous les sites prioritaires ou non, de la pose de panneaux «**Attention, migration de batraciens**» ce qui permettrait la sensibilisation des usagers de la route.

Un grand merci à tous les bénévoles. Nous comptons sur vous en 2018 !



Agir

16 mars 2017

Réunion IASEF et le Club CPNVS à propos des traitements contre les campagnols à Berville

17 mars 2017

Dépôt au Commissaire enquêteur de la contribution de IASEF à l'enquête publique PNR Oise Pays de France

17 mars 2017

Réunion pour l'extension du PNR Oise pays de France

18 mars 2017

Assemblée Générale Ordinaire de Val d'Oise Environnement

23 mars 2017

Courrier au préfet du Val d'Oise à propos de la campagne de traitement à la bromadiolone contre les campagnols à Berville

24 mars 2017

Réunion de réception des travaux du passage à faune au carrefour du Tremble en Forêt de L'Isle-Adam



25 mars et 1er avril 2017

Participation au nettoyage de la nature avec la SAB à Baillon

4 mai

Petit déjeuner sur les «compensations écologiques» au Conseil Départemental du VO

10 mai

Comité consultatif du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise à Cergy

Campagnols, bromadiolone et prédateurs

Agir

Les campagnols des champs prolifèrent selon les années par conditions favorables, provoquent des dégâts aux cultures et à ce titre, sont considérés comme nuisibles.

Comment y remédier ? Quoi de plus simple que de les empoisonner ?

A cette fin, on utilise des appâts empoisonnés à la bromadiolone. Il s'agit d'un produit organo-bromé à toxicité aigüe immédiate, mais aussi cumulative à long terme. Ce produit est interdit localement depuis l'an 2000 environ, mais toujours pas nationalement. De plus, il est non sélectif et empoisonne les autres animaux, en particulier les pré-

dateurs naturels du campagnol : oiseaux rapaces protégés et renards. Le conseil scientifique régional d'Ile-de-France en a préconisé la suspension.

La mairie de Berville, dans le Vexin français, a reçu fin janvier 2017 un avis relatif à une campagne d'appâts empoisonnés à la bromadiolone 3 jours plus tard sur son territoire, sans autre précision. Madame la Maire a écrit au préfet du Val d'Oise pour s'opposer catégoriquement à cette campagne et son conseil municipal a émis une motion unanime en ce sens.

Par ailleurs, le préfet du Val d'Oise a autorisé le tir nocturne des renards en utilisant des

sources lumineuses au 2ème semestre 2016, en contradiction totale avec la prolifération du campagnol qui est la proie principale du renard.

IASEF a réagi et écrit au préfet en soulignant les points précités et en faisant part, au contraire, d'actions naturelles alternatives entreprises avec succès en Franche-Comté et en Isère.

ASEF a proposé au préfet qu'il organise une réunion relative à ces moyens alternatifs avec les parties intéressées.

Ce courrier demeure aujourd'hui sans réponse...

La vallée des loups



IASEF a sollicité le cinéma Le Conti pour la projection de ce film sur les loups sauvages.

Jean-Michel Bertrand, réalisateur, est venu en personne ani-

mer le débat avec la salle à l'issue de la projection.

Nous l'en remercions vivement ainsi que les gestionnaires du cinéma Le Conti

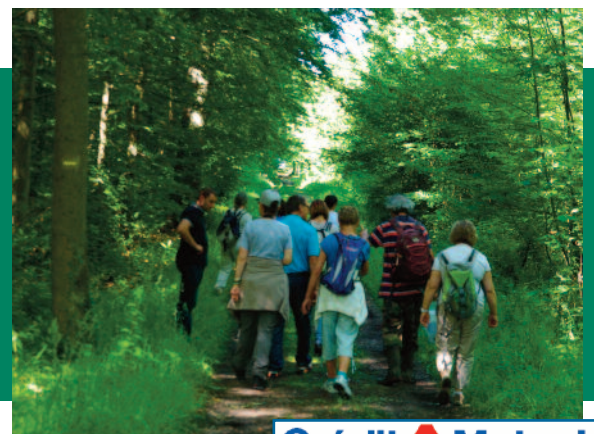


IASEF vous a proposé trois sorties «nature» :

13 mai 2017 : A la découverte des plantes sauvages

20 mai 2017 : A l'écoute des oiseaux

10 juin 2017 : A la découverte des mares



Bulletin N° 30

Dépôt légal à parution, N° ISSN 2115-4333, Reprographie : Stip,

Directrice de la publication : Catherine Allioux,

Rédaction : les membres du CA de IASEF, édité par IASEF,

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts,

Centre associatif : Françoise Bonn - 14, rue Théodore Prévost - 95290 L'Isle-Adam



www.iasef.fr